



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

satellites

Question écrite n° 65996

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la transmission de New Tang Dynasty Television par le satellite européen Eutelsat. Cette chaîne, seule télévision de langue chinoise non gouvernementale, diffuse librement vers des dizaines de millions de récepteurs satellite familiaux en Chine. Le contrat liant la société Eutelsat à NTDTV arrive à échéance dans les semaines à venir. Le gouvernement chinois multiplie les pressions afin d'empêcher le renouvellement de ce contrat. Le non-renouvellement de cette convention aurait pour conséquence la fin de la diffusion de NTDTV et un recul de la liberté d'expression et du pluralisme. Aussi elle lui demande les intentions et la position du Gouvernement français sur ce sujet.

Texte de la réponse

New Tang Dynasty TV (NTD-TV) est une chaîne de télévision américaine en langue chinoise. Elle est notamment diffusée par satellite en Europe et en Asie par la société Eutelsat. Pour sa diffusion en France et en Europe, la chaîne relève, en application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication et de la directive Télévision sans frontières, de la compétence de la France. À ce titre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a conventionné NTD-TV en décembre 2004 pour une durée de deux ans. Aucun manquement aux obligations légales et conventionnelles de la chaîne n'a été relevé. La diffusion de la chaîne en Asie ne relève pas de la compétence de la France et du CSA. Par ailleurs, créé sous un statut d'organisation intergouvernementale, l'opérateur de satellite Eutelsat a été privatisé en 2001. C'est une société anonyme régie par le droit privé français qui exerce librement ses activités commerciales, en toute indépendance. Dans ce contexte, et pour autant que la législation française soit respectée, les autorités françaises n'ont pas à connaître ni à se prononcer sur les relations contractuelles que peut entretenir cet opérateur avec ses différents clients.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65996

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5477

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7356